

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 15 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0410350A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
 Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
 Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
 Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
 Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
 Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du Ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
 Vu l'arrêté du 22 septembre 2003 portant organisation de la direction de la sécurité et de la circulation routière ;
 Vu l'arrêté du 22 septembre 2003 portant organisation des sous-directions de la direction de la sécurité et de la circulation routière en bureau ;
 Vu l'avis du comité technique paritaire spécial de la direction de la sécurité et de la circulation routière du 25 avril 2003,
 Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 est modifié selon le tableau joint en annexe avec les dates d'effet qui y sont portées.

Article 2

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Fait à La Défense, le 15 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :
 Par empêchement du directeur du personnel,
 des services et de la modernisation :
L'administrateur civil chargé du bureau DPSM/AC 1,
 J. Le Dall

Annexe à l'arrêté du 15 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

Direction de la sécurité et de la circulation routière

DATE d'effet	SUPPRESSIONS			CRÉATIONS		
		Nombre			Nombre	

	Catégorie	Nombre emploi	de points	Désignation de l'emploi	Service	Catégorie	Nombre emploi	de points	Désignation de l'emploi	Service
22 septembre 2003	A	1	26	responsable du bureau relations presse	SR/C	A	1	28	chef du bureau presse et partenariat communication	IC – sous- direction de l'action interministérielle et de la communication
22 septembre 2003	A	1	26	Responsable du bureau de l'informatique et de l'organisation interne	SR/AG2	A	1	28	chef du bureau de l'informatique et des réseaux	ATR. 2 – sous- direction des actions transversales et des ressources
22 septembre 2003	A	1	26	Responsable de la cellule du personnel et de la formation	SR/AG3	A	1	28	chef du bureau des ressources humaines et des moyens	ATR. 3 – sous- direction des actions transversales et des ressources
22 septembre 2003	A	1	20	Chargé d'études pédagogie de la conduite	SR/FC1	A	1	26	Adjoint au chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	ER. 1 – sous direction de l'éducation routière
22 septembre 2003						A	1	26	Chargé du pôle gestion production, diffusion	IC – sous- direction de l'action interministérielle et de la communication
1 ^{er} septembre 2004						A	1	26	Adjoint au chef du bureau des finances	ATR. 1 – sous- direction des actions transversales et des ressources